



Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
Vu l'avis du Comité Technique du 14 janvier 2021

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Monnet réuni le 29 janvier 2021 :

ACTE ADMINISTRATIF Acte 03/2021	RESSOURCES HUMAINES
	Volet promotion et avancement

Le Conseil d'Administration adopte les lignes directrices de gestion du volet promotion et avancement.

Document annexé

A Saint Etienne le 4 février 2021
L'administrateur provisoire de l'Université,

Camille GALAP

POUR : 26

CONTRE : 4

ABST : 0



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Les lignes directrices de gestion rh volet avancement et promotion

Conseil d'administration
29 Janvier 2021

Contexte

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, crée des lignes directrices de gestion qui déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, fixent à partir du 1er janvier 2020 les orientations générales en matière de mutation et de mobilité par les administrations et fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours dans l'ensemble de la fonction publique, en vue de l'élaboration des décisions individuelles prises au titre de l'année 2021.

Transmission des LDG ministérielles suite au comité technique ministériel :

Les lignes directrices précisent :

- Les orientations générales;
- des éléments retenus pour apprécier le dossier des agents promouvables



Démarche proposée

Mise en place d'un groupe de travail afin de fixer les orientations que nous nous donnons afin de :

- Prendre en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle,
- Respecter les enjeux de l'égalité femme-homme et de lutte contre les discriminations
- Soutenir la valorisation des parcours

Il est composé de représentants des OS mais aussi des membres de la CPE



Application des lignes nationales

Retour des propositions de classement pour le 8 mars 2021 pour les personnels ITRF

Impossibilité de conduire la réflexion et de mettre en place une délibération spécifique à l'établissement dans des délais aussi courts. Ainsi,

- Mobilisation des lignes nationales avancement et promotion qui sont opposables à chaque établissement.
- Mobilisation des lignes nationales avancement et promotion pour toutes les populations dans l'attente de la détermination des lignes spécifiques à l'établissement.

Avis comité technique du 14 janvier 2021 (9 votants) : 4 pour et 5 contre





Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis du Comité Technique du 14 janvier 2021

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Monnet réuni le 29 janvier 2021 :

ACTE ADMINISTRATIF Acte 04/2021	RESSOURCES HUMAINES Postes de lecteurs : campagne 2021
------------------------------------	---

Le Conseil d'Administration approuve la liste des postes de lecteurs pour la Campagne 2021.

Document annexé

A Saint Etienne le 4 février 2021
L'administrateur provisoire de l'Université,

Camille GALAP

POUR : 30

CONTRE : 0

ABST : 0



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

Conseil d'administration
29 janvier 2021
Campagne d'emplois des lecteurs

Contexte et enjeux

- 1- Respecter le cadre financier et maîtriser l'évolution de la masse salariale
- 2- Anticiper le recrutement des lecteurs :
 - Assurer une meilleure visibilité des recrutements et bénéficier des meilleurs profils pour les postes à pourvoir par l'établissement
 - Campagne anticipée (Maintien de la campagne pour les autres catégories d'emplois sur la base d'un calendrier ultérieur)



Synthèse

COMPOSANTE	SPECIALITE	SITUATION au 01/09/2020	Arbitrage ➤ PROPOSITION 2021	
ALL	ANGLAIS	Renouvellement	Maintien	A Recruter
ALL	ANGLAIS	Renouvellement	Maintien	A Recruter
ALL	ESPAGNOL	1 ^{ère} nomination	Maintien	Renouvellement
ALL	ESPAGNOL	Renouvellement	Maintien	A Recruter
ALL	PORTUGAIS	1 ^{ère} nomination	Maintien	Renouvellement
ALL	ITALIEN	Renouvellement	Maintien	A Recruter
IUT ST ETIENNE	ANGLAIS	1 ^{ère} nomination	Maintien	Renouvellement
SCIENCES	ANGLAIS	Renouvellement	Maintien	A Recruter
DROIT - IAE - SHS	ANGLAIS	1 ^{ère} nomination	Maintien	Renouvellement

Avis du comité technique du 14 janvier 2021 (9 votants) : 6 pour et 3 abstentions



Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés du code de l'éducation
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation
Vu les articles D811-1 à D811-9 du code de l'éducation
Vu l'avis du comité technique en date du 14 janvier 2021

Le Conseil d'Administration de l'université Jean Monnet réuni le 29 janvier 2021 :

ACTE ADMINISTRATIF Acte 05/2021	RESSOURCES HUMAINES
	Grille de rémunération des contrats étudiants

Le Conseil d'Administration approuve le taux de rémunération des contrats étudiants.

Document annexé

A Saint Etienne le 4 février 2021
L'administrateur provisoire de l'Université,

Camille GALAP

POUR : 30

CONTRE : 0

ABST : 0

REMUNERATION DES ETUDIANTS AVEC UN CONTRAT				
NATURE DES ACTIVITES	TARIF ANTERIEUR		NOUVEAU TARIF	
	TARIF1 INM 296 10,25 €/H	TARIF2 INM 370 11,43 €/H	TARIF1* INM 296 10,25 €/H	TARIF2 15 €/H
ACCUEIL DES ETUDIANTS	X		X	
ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT DES ETUDIANTS HANDICAPES		X		X
TUTORAT		X		X
SOUTIEN INFORMATIQUE ET AIDE À L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES		X		X
MONITEUR DE BIBLIOTHEQUE		X		X
ANIMATION CULTURELLE SCIENTIFIQUE SPORTIVE ET SOCIALE	X		X	
AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE		X		X
PROMOTION DE L'OFFRE DE FORMATION	X		X	
REMUNERATION DES VACATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES				
VACATIONS ADMINISTRATIVES	X		X	
VACATIONS TECHNIQUES		X		X

*CE TAUX SUIVRA L'EVOLUTION DES AUGMENTATIONS DE LA FONCTION PUBLIQUE



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

**Conseil d'administration
29 janvier 2021**

Taux de rémunération des contrats étudiants

Contexte et enjeux

- Crise sanitaire avec accompagnement des étudiants les plus fragiles
- Plan de soutien aux contrats étudiants autour des missions de tutorat
- Rendre les missions proposées attractives

Avis CT du 14 janvier 2021 : 9 pour 0 abstention et 0 contre



Proposition

Il est proposé une revalorisation du taux de rémunération en application des dispositions de l'article D 811-5 du code de l'éducation.

Passage du taux de 11,43€ bruts à 15€ bruts par heure d'intervention.

Estimation du cout de l'évolution à 26 000€.

Pour rappel, missions des contrats étudiants rémunérés sur ce taux

Missions	Taux
Service d'appui aux personnels de bibliothèque et des autres services	11,43€
Aide à l'insertion professionnelle	11,43€
Assistance et accompagnement des étudiants handicapés	11,43€
Soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies	11,43€
Tutorat	11,43€